FORMATIC
Organisme de formation & Centre de Formation d'Apprentis

B.P.J.E.P.S

Activités de la Forme Options Cours collectifs & Haltérophilie Musculation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

FORMATION DE NIVEAU 4

2025-2026
Du 15 septembre 2025
au 31 juillet 2026
AVIGNON

PRÉROGATIVES DU DIPLÔME ET EMPLOIS VISÉS

Diplôme d'État de niveau 4. Il atteste des compétences permettant d'évoluer en tant qu'**animateur des Activités de la Forme**. Il exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités de la forme dans la limite des cadres règlementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Le BP JEPS Educateur Sportif Mention Activités de la Forme est composé de deux options spécialisées dans un domaine précis des activités de la forme. Par conséquent, les options de ce BPJEPS préparent à différents métiers complémentaires.

Option Cours Collectifs (code CPF 241146):
L'option Cours Collectifs permet d'encadrer toutes activités liées aux activités de la forme face à un groupe. Le titulaire de cette option doit être capable de :

- ✓ Choisir ses musiques et les utiliser à bon escient.
- ✓ Travailler sur la relation musique mouvement.
- ✓ Organiser des enchaînements d'exercice de façon fluide dans les domaines du renforcement musculaire, des cours collectifs chorégraphiés et du stretching.

Option Haltérophilie-Musculation (code CPF 241147):
L'option Haltérophilie-Musculation permet d'encadrer toutes activités liées à l'haltérophilie et la musculation en individuel ou face à un groupe et choisir le programme standard adapté à la situation. Le titulaire de cette option doit être capable de :

- ✓ Utiliser et maîtriser les outils techniques et informatiques (ergomètres, machines, logiciels…) mis à sa disposition
- ✓ Individualiser une séquence de travail.
- ✓ Effectuer des bilans d'état de forme (tests).

L'animateur d'activités la forme et de la force exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur marchand ou associatif, au sein des fonctions publiques (nationale, territoriale, hospitalière) ou au titre de travailleur indépendant. Ces structures proposent une pratique de loisir pour tout âge et tout public, et une amplitude d'accueil importante.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de vous préparer au BPJEPS Activités de la Forme (diplôme de niveau. 4, Ministère Jeunesse et Sports).
A l'issue de la formation et de sa période en alternance le stagiaire doit être en capacité de :

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités de la Forme »
UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « Activités de la Forme» pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Haltérophilie, musculation » et/ou « Cours collectifs »

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les contenus de formation recoupent 3 axes :

Une formation théorique, nécessaire à l'acquisition des connaissances de base pour occuper un emploi de niveau IV

Une formation technique : pratique de différentes activités, utilisation de différents supports d'animation dans les deux options du BPJEPS AF (haltérophilie-musculation, cours collectifs).

Une formation pratique, sur le terrain, en alternance.

Volume horaire pour les 2 options a et b :

903 heures en centre de formation
602 heures en entreprise

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour accéder à la formation, vous devez :

Avoir 18 ans
Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 (Si ce n'est pas le cas, nous pouvons vous orienter sur des formations)
Justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement
Avoir un bon niveau de pratique sportive dans les options visées (musculation/haltérophilie et/ou cours collectifs)
Avoir le sens des relations humaines et l'envie de transmettre
Avoir un NIV 3 à minima (pour tout niveau inférieur nous étudierons votre candidature en fonction de votre parcours)
Satisfaire dans un deuxième temps aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation qui sont organisés conformément à l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'Education populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ». cf. Référentiel professionnel

SÉLECTION

Les candidats ayant validé les tests techniques seront ensuite reçus à :
un entretien de motivation sur la base d'un dossier « projet professionnel » remis par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve permet à l'équipe pédagogique d'évaluer les capacités d'expression orale et de communication du candidat et de vérifier l'adéquation entre le projet de formation et le projet professionnel.
Une épreuve écrite complète les tests d'entrée afin d'évaluer le niveau d'expression écrite du candidat.

La liste des candidats admissibles à la formation sera établie par le jury, au terme des épreuves de sélection.

CALENDRIER

Dates limites de dépôt de dossier	***20 juin 2025 - TEP 1*** ***27 aout 2025 - TEP 2***
Dates de sélection:	***03 septembre 2025***
Session de TEP 1	*24 juin 2025*
Session de TEP 2	*02 septembre 2025*
Démarrage de la formation	*15 septembre 2025*
Fin de la formation	31 juillet 2026

FINANCEMENT

Un certain nombre de dispositifs existent et vous permettent de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique de la formation. Ceci est fonction de votre statut et de votre éligibilité potentielle à l'un de ces dispositifs (salarié en contrat CDI, salarié en CDD ou ex salarié en CDD, travailleur intérimaire, bénéficiaire du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeune de moins de 25 ans inscrit auprès d'une mission locale etc.).

Sous réserve de renouvellement pour 2024, vous pouvez bénéficier d'un financement Région/FSE pour la prise en charge de l'intégralité du coût de la formation. Pour être éligible à ce financement, vous devez :

Pour les moins de 26 ans : être inscrit auprès de la mission locale de votre lieu d'habitation et avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre conseiller pour la formation visée.
Pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans : être inscrit auprès du Pôle Emploi de votre lieu d'habitation et avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre conseiller pour la formation visée.
Pour les personnes percevant le RSA : avoir une prescription tamponnée et signée de la part de votre accompagnateur social (conseiller, assistante sociale) pour la formation visée.
Pour les personnes ayant le statut de travailleur handicapé : avoir une prescription tamponnée et signée de la part de l'organisme qui vous accompagne (Cap Emploi, …) pour être positionné sur cette formation.

Réunion Info Collective de 10h à 11h

20/03/2025
17/04/2025
15/05/2025
12/06/2025
Les réunions se font au centre de formation
S'inscrire auprès du secrétariat.

FORMATIC
La formation qui vous anime

Renseignements et inscriptions :
FORMATIC
105 Rue Pierre Bayle 84140 AVIGNON
Tél. **04 65 00 02 32**
contact@formatic-avignon.fr